

COMMUNIQUE DE PRESSE 1 MILLION DE SIGNATURES

FNMF

Plus d'un million de Français ont signé la pétition "Un impôt sur notre santé ? C'est non !" La Mutualité Française continue sa mobilisation

Plus d'un million de Français ont signé la pétition "Un impôt sur notre santé ? C'est non !" lancée en septembre 2011 par la Mutualité Française pour protester contre la taxe sur la santé. Ce score exceptionnel, rarement égalé par d'autres pétitions institutionnelles dans un délai aussi court, montre que l'accès aux soins est une préoccupation majeure de nos concitoyens.

Témoin de l'opposition massive des Français à ce nouvel impôt sur la santé, ce résultat permettra à la Mutualité Française d'interpeller les candidats aux élections présidentielles et de mieux faire entendre ses propositions pour un système de santé plus efficace, plus juste et pérenne. Elle appelle de ses vœux un grand débat national sur la santé dans le cadre des échéances électorales de 2012.

La Mutualité Française entend continuer sa mobilisation. A cet effet, la Mutualité Française invite ses concitoyens à signer la pétition "Un impôt sur notre santé ? C'est non !" disponible en ligne sur le site de la Mutualité Française (www.mutualite.fr/petition) et sur la quasi-totalité des sites des mutuelles adhérentes à la Mutualité Française.

Depuis novembre 2011, la Mutualité Française a organisé en partenariat avec ses Unions régionales, sept conférences débats sur l'ensemble du territoire pour débattre sur le système de santé. La Mutualité Française achève son tour de France le mercredi 8 février à Paris. A cette occasion, elle invite les principaux partis politiques qui présentent un candidat à la présidentielle à débattre sur ses orientations pour un système plus juste, plus efficace et pérenne.

A propos de la Mutualité Française, présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 600. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif : elles ne font pas de profit et ne versent pas de dividende. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité santé mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.